



OFFRE D'EMPLOI AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE

- 01 janvier 2023 -

PRESENTATION DE LA STRUCTURE

L'association a pour objet de proposer et promouvoir des activités socioculturelles, dans une démarche à visée éducative et de loisirs, pour tout public (familles, enfants, adolescents, adultes) et en privilégiant les habitants de la commune de CHAUVÉ.

La gouvernance est réalisée par dix-sept administrateurs, impliqués dans deux instances associatives : un bureau et un conseil d'administration.

Les missions et services sont mis en œuvre par treize salariés, répartis sur trois établissements : la maison des p'tits loups, la maison des enfants et la maison des jeunes.

Ces activités se déclinent dans différentes organisations : une micro crèche, un accueil de loisirs, un accueil périscolaire, des séjours, des animations jeunesse, des cours de yoga, des cours de couture...

La maison des p'tits loups est un établissement de 108 m² dédié à l'accueil des enfants de deux mois à quatre ans, avec une capacité d'accueil de onze places (dix places d'accueil régulier et une place d'accueil d'urgence).

L'équipe éducative est composée de quatre professionnelles : une infirmière puéricultrice (directrice), deux auxiliaires de puériculture et une animatrice petite enfance.

INFORMATIONS CONTRACTUELLES

Type de contrat :	Contrat à durée indéterminée
Heures contractuelles :	1820 heures par an (100% Équivalent Temps Plein)
Diplôme requis :	D.E. Auxiliaire de puériculture
Entretiens :	Selon les disponibilités
Lieu de travail :	Commune de Chauvé - 44320
Date de prise de poste :	1 ^{er} janvier 2023

MISSIONS

Sous la responsabilité de la directrice de la micro crèche, l'auxiliaire de puériculture exerce des missions diversifiées au sein d'une équipe pluridisciplinaire. Elle accueille notamment des enfants et des familles et participe aux activités d'éveil et d'éducation.

Elle dispense des soins d'hygiène et de confort pour contribuer au bien-être et à l'autonomie des enfants.

Elle recueille et transmet également ses observations par oral et par écrit pour maintenir la continuité des soins et des activités.

Dans le cadre de partenariats locaux, elle pourra mener des actions sur la parentalité, participer aux sessions du Lieu d'Accueil Enfant Parent « La parent'aise » et déployer des projets socioculturels.

L'auxiliaire de puériculture est amenée à rencontrer plusieurs interlocuteurs dans le cadre de ses missions :

- ✘ en interne : les administrateurs, le comptable, les prestataires de service (hygiène, maintenance des locaux, entretien des bâtiments, restauration) ;
- ✘ en externe : les familles, les agents des collectivités publiques (communales et communautaires), les travailleurs sociaux, les prestataires d'animation et de transports.

SPECIFICITES DU POSTE

Le poste d'auxiliaire de puériculture comprend les spécificités suivantes :

- ✘ une réunion de travail d'une heure par semaine avec l'équipe éducative ;
- ✘ trois fermetures administratives annuelles : le vendredi de l'ascension, deux semaines en août et une semaine en décembre ;
- ✘ une ou deux coupures par jour en fonction des nécessités de service.

REMUNERATION

La rémunération correspond aux critères retenus dans la Convention collective nationale des métiers de l'Éducation, de la Culture, des Loisirs, et de l'Animation agissant pour l'utilité sociale et environnementale, au service des Territoires et correspondant aux fonctions d'auxiliaire de puériculture :

- ✓ Coefficient : 260
- ✓ Prime de coupure : 3 points
- ✓ Valorisation de points de reconstitution de carrières
- ✓ Dispositions dans le cadre du Comité Social & Économique.

CANDIDATURE

- ✓ Par courrier à l'attention de M. Olivier ROSSETTINI, Président de l'association.
Association « La maison du parc »
16, bis route de Pornic
44320 CHAUVÉ
- ✓ Par courriel : direction@mdpchauve.fr